

Mairie du XI^{ème} arrondissement
Conseil de Quartier République/Saint-Ambroise

Compte–rendu de la séance plénière du jeudi 25 novembre
Ecole primaire, 24, rue Saint Sébastien

Présidente de séance : Dominique PLACE, secrétaire du bureau du conseil de quartier.

Conseillers de quartier (titulaires et suppléants) :

Louis AUMONT, Jean-Paul BOIDÉ-CHAUVIN, Pierre MOLINARI, Marie-Antoinette MOUCHETTE, Jean-Michel PETIT, Dominique PLACÉ, Sheila STEUERMANN, Jean TARADE, Antoine BILLIOTET, Florence JAMAY, Béatrice LEGLISE PERNET, Bernard RAOULT, Pascal BUGUET, Henri CUCHET, Catherine HABIB, Hanna KAMIENIECKI, Jacques PAILHES, Philippe LAPOTRE, Thérèse TRANCHESSEC-CHARVIN, Suzanne JABLONKA, Michel ZUG, Hélène ALESANDRINI, BON-MAURY Gilles.

Conseillers de quartier excusés :

Liliane BLOCHET, Marie-José MINASSIAN, Lakhdar BENTILI.

Elus :

Maïté ERRECART, Jean-Marie BARRAULT et Hervé MOREL adjoints au Maire du XI^{ème} arrondissement chargés des Conseils de Quartier
Liliane CAPELLE, adjointe au maire du XI^{ème} chargée des affaires sociales

Elus de la ville :

Mylène STAMBOULI, adjointe au Maire de Paris chargée de la lutte contre l'exclusion

Services de la Mairie du XI^{ème} arrondissement :

Laure BERTHINIER, Directrice Générale Adjointe des Services.
Pierre VERGNES, chargé du suivi du budget et des locations de salles.
Victor BENTOLILA, Christophe FERREIRA, coordinateurs des Conseils de Quartier
Karim ZIN EL ABIDINE, Directeur de Cabinet du Maire
Sandrine BLAIZOT, chargée de Mission au Cabinet du Maire

ORDRE DU JOUR

I/ Les actions concernant les Sans Domicile Fixe du boulevard Richard Lenoir

II/ Le budget des Conseils de Quartier

III/ Budget et activités

- 1) Commission *Propreté*
- 2) Commission *Urbanisme*
- 3) Budgets de fonctionnement et d'investissement

IV/ Renouvellement partiel du bureau

Hervé MOREL, adjoint au Maire du XI^{ème} arrondissement chargé des Conseils de Quartier, ouvre la séance à 19h15 en présentation de l'ordre du jour. Il donne la parole à **Dominique PLACE**, secrétaire du bureau Conseil de Quartier République Saint-Ambroise.

I/ Les actions concernant les Sans Domicile Fixe du boulevard Richard Lenoir

Dominique PLACE souhaite la bienvenue au public, aux conseillers ainsi qu'aux nouveaux membres.

« La question des Sans Domicile Fixe est une question qui est souvent revenue, notamment lors de réunions mensuelles *Café-quartier* en 2003, et en séance plénière. Une des propositions du Conseil de Quartier dans le Plan Local d'Urbanisme a été de demander l'implantation de sanisettes gratuites dans le quartier. Le Conseil de Quartier a d'ailleurs contribué financièrement à ces implantations grâce à son budget d'investissement. Depuis, le Conseil de Quartier a pris régulièrement contact avec les associations qui s'occupent d'accueil d'urgence (66 boulevard Richard Lenoir, un des deux centres du SAMU social de Paris). Certains ont rencontré et interviewé son directeur (cf le journal de quartier *Voltaire-Lenoir* n°2).

Dominique PLACE introduit **Mme Milène STAMBOULI**, élue du XIII^{ème} arrondissement et adjointe au Maire de Paris chargée de la lutte contre l'exclusion, en lui posant la question des actions et projets en cours, notamment autour du boulevard Richard Lenoir. »

Mme Milène STAMBOULI déclare qu'il « est important que cette question des Sans Domicile Fixe soit vue en conseil de quartier, au plus près des habitants afin d'engager le dialogue avec eux. La Mairie de Paris est un partenaire dans l'ensemble du dispositif qui entourent les Sans Domicile Fixe, dont la responsabilité est du ressort de l'Etat (DASS, Préfecture de Police,...).

Lors de la période hivernale, et par grand froid, des structures peuvent s'ouvrir aux Sans Domicile Fixe. Le SAMU social est un groupement d'intérêt Public, financé par l'Etat et la ville de Paris. Je siège au Conseil d'Administration en tant que représentante du centre social de la ville de Paris.

Les centres d'urgence ferment le matin et rouvrent le soir car leur budget ne leur permet pas d'ouvrir la journée.

Cette question des Sans Domicile Fixe a été prise en main à l'Hôtel de Ville. J'ai réuni l'ensemble des acteurs parisiens : DASS, BAPSA, des services de la ville de Paris (Parcs et jardins, équipements, sociaux), associations (SAMU Social, EMAUS, Secours catholique,...). Ils ont commencé par coordonner les actions de ces associations en cartographiant les différentes interventions. (souvent des maraudes)

Par la suite, j'ai rencontré toutes les mairies pour nous concentrer sur certains quartiers. Pour le XI^{ème} arrondissement, j'ai organisé des réunions restreintes avec la DASS et la municipalité (représentée par Mme CAPELLE) pour essayer d'identifier les difficultés. Il a s'agit ensuite de missionner une association sur un quartier en particulier. *Les Amis de la Halte*, déjà actifs dans les XII^{ème} et XIII^{ème} arrondissements, interviennent désormais dans le XI^{ème} arrondissement. C'est un travail de contact, de partenariat et de longue haleine afin de traiter le problème social. »

Pour le problème des toilettes, et à la suite de sollicitations de quelques associations, des négociations ont été entreprises avec JC DECAUX pour une dizaine de sanisettes gratuites, et dont l'implantation a été choisie à proximité des centres sociaux. Dans le XI^{ème} arrondissement, cela concerne celle située à l'angle des boulevards Richard Lenoir et Voltaire

(d'ici fin 2004) et celle boulevard Ménilmontant (Père Lachaise). Ces deux espaces s'ajoutent aux nombreuses toilettes des parcs, jardins et métros qui sont désormais gratuits.

Liliane CAPELLE, adjointe au maire du XI^{ème} arrondissement chargée des affaires sociales, « ceci une question récurrente. Cinq emplois jeunes ont été créés pour le centre Yves Garel. Ils avaient pour mission de marauder autour du centre et permettre une ouverture plus tôt du centre.

Pour les Sans Domicile Fixe, il a été amorcé un travail d'inventaire pour connaître ces personnes et mieux les orienter. »

Dominique PLACE ouvre le débat.

Pascal BUGUET, conseiller de quartier, souhaite apporter des précisions. « L'Etat, qui s'occupe de l'Exclusion, a mis à disposition 1500 lits supplémentaires cette année à Paris, soit un passage de 90.000 à 100.000 lits en France, pour un budget général de 1.2 milliards d'euros.

Il est important que des lieux comme les gymnases soient ouverts aux SDF, afin qu'on ne les identifie pas comme des lieux contraignants. Certains SDF ne veulent pas aller dans les centres d'urgence. Il y a d'aujourd'hui une politique de non-enfermement de ces personnes »

Henri CUCHET, conseiller de quartier, déclare qu' « il y a des problèmes d'environnement. L'implantation du centre n'a pas été choisie car des locaux ont été libérés. Cela a été fait dans l'urgence, dans des locaux pas vraiment fonctionnels. Je ne sais pas si une solution pourrait être envisagée dans le cadre du réaménagement de l'îlot. Le véritable problème est la destination des SDF dans la journée. La solution serait de réfléchir à un espace dans l'impasse Truillot. »

Antoine BILLIOTET, conseiller de quartier, s'adresse aux élus à Mme CAPELLE et Mme STAMBOULI : « Au delà de l'aide d'urgence, que propose la mairie pour aider quelqu'un en dehors de la question du logement ? »

Un habitant dans le public : « J'ai dialogué avec certains Sans Domicile Fixe. J'ai voulu les aider, c'est toujours resté sans réponse. »

Dominique PLACE précise qu'elle a invité le directeur du centre social Yves Garel, qui ne pouvait venir ce soir. « C'est un centre d'urgence, donc ce sont les plus démunis qui viennent, les plus désocialisés. Certains ont des problèmes psychiatriques, d'autres sont en mauvaise santé. Y'a-t-il une réflexion politique pour monter d'autres centres d'urgence dans Paris ? Y'a-t-il une économie d'échelle ? »

Un habitant dans le public dit résider dans l'immeuble mitoyen du SAMU social. « J'approuve totalement l'action du centre mais il est important de parler des vrais problèmes de voisinages. Mon immeuble a des abris naturels (jardinetts,...), ce qui fait qu'il devient une annexe du SAMU social. Cela donne des saletés, des déjections. Qui doit nettoyer ? Le SAMU social et la mairie doivent prendre leurs responsabilités. »

Une habitante dans le public travaille avec des associations du quartier qui distribuent des repas chauds le matin. « Va t-il y avoir des squares ouverts la nuit ? Comment le budget prévu concernant la lutte contre l'exclusion va t-il être utilisé ? »

Une habitante dans le public : « il y a parmi les SDF des gens qui ont du travail et qui n'ont pas suffisamment de revenus pour acquérir un logement. Il serait bon de faire du cas par cas par le biais des services sociaux. »

Un habitant dans le public déclare « J'ai de plus en plus d'ennuis avec les clochards, en particulier avec les escaliers. C'est intolérable ! Nous payons des impôts, la mairie doit faire quelque chose ».

Mme Milène STAMBOULI précise qu' « il y a un manque de places durables. Ce sont des centres d'urgence de dépannage. Il y a cependant des renouvellements pour un maximum de 15 jours à trois semaines. En dehors des centres d'urgence, a été inauguré dans le XIIème arrondissement une pension de famille.

Les besoins sont importants et c'est l'Etat qui fixe le nombre de places. Les Sans Domicile Fixe sont estimés à 10.000 sur Paris et en petite couronne.

Un partenariat a été entrepris avec la BAPSA qui a arrêté de ramasser de force les Sans Domicile Fixe. Elle travaille en lien avec des associations à but social. Lors d'opérations d'ordre public, nous essayons de le faire de façon humaine, de préparer, d'aller vers les gens, de leur offrir des solutions.

Il y a 15 accueils de jour dans Paris. Il est prévu d'en ouvrir d'autres, notamment dans le XIème.

Si le Conseil de quartier décide de créer une commission il pourra y trouver des partenaires comme l'association qui intervient, le responsable du centre GAREL, le commissariat de Police... »

Dominique PLACE propose la création d'une commission *Exclusion* pour pouvoir travailler sur les problèmes spécifiques du quartier.

Pascal BUGUET souligne que le Conseil de Quartier a déjà travaillé sur cette question des Sans Domicile Fixe. Certains ont interviewé le responsable du centre GAREL, Mr Christian BRICART. Sa dernière phrase était : « il ne faut pas que ces personnes qui sont privées de vie privée soient privées de vie publique ».

Pascal BUGUET ajoute que « l'espace public est à tout le monde, qu'il faut le respecter. Les gens doivent respecter les Sans Domicile Fixe comme les Sans Domicile Fixe doivent respecter les riverains du quartier. »

Liliane CAPELLE précise qu'au mois de décembre, se tiendra une réunion bilan autour de ces questions à l'Hôtel de ville. Elle propose au Conseil de Quartier d'en faire un rapport sur les actions décidées.

Dominique PLACE donne la parole à **Pascal BUGUET** pour les budgets des conseils de quartier.

II/ Le budget des Conseils de Quartier

Pascal BUGUET déclare que « lors d'une réunion consacrée aux budgets des arrondissements et de la ville à laquelle les conseillers de quartiers étaient invités, j'avais posé la question des dotations budgétaires allouées aux conseils de quartier. La ville de Paris consacre 1.4 millions d'euros aux conseils de quartier, il y a 121 conseils de quartier à Paris et chacun reçoit la même dotation en fonctionnement et en investissement. Il se pose une

question d'équité. Un arrondissement qui avait créé par exemple plus de 5 conseils de quartiers avait une dotation budgétaire plus importante que celui qui avait décidé d'en créer moins.

A Paris, la dotation moyenne par habitant est de 60 centimes d'euros par an. Les quartiers les mieux dotés ont environ 2.5 euros par habitant, ceux les moins dotés 39 cents. Le XIème arrondissement est doté de 39 cents par habitant.

Selon un vœu émis par le conseil, il est demandé que la clef de répartition budgétaire soit revue au niveau de Paris. Pour plus d'équité et moins de disparité, il faudrait que les dotations budgétaires soient faites par habitant et non par quartier. »

Dominique PLACE souligne qu'il est important pour le Conseil de Quartier d'avoir des dotations car il a beaucoup d'actions, comme le journal.

Elle propose que ce vœu soit débattu en conseil et qu'il soit voté en Conseil d'arrondissement puis en Conseil de Paris.

Hervé MOREL, adjoint au Maire du XIème arrondissement chargé des Conseils de Quartier, pense qu'ils arriveront à convaincre les élus parisiens.

Dominique PLACE met au voix la proposition du vœu. *Adopté à l'unanimité.* (cf. l'intégralité du vœu en annexe)

Elle donne la parole à **Louis AUMONT**, responsable de la commission propreté.

III/ Budget et activités

1) Commission Propreté

Louis AUMONT rappelle que la première réunion de la rentrée s'est déroulée en Octobre 2004 avec comme toile de fond la *Semaine de Propreté* (2^{ème} édition). « Une journée par quartier, soit 5 jours pour tous l'arrondissement. Pour le quartier RSA, la manifestation s'est déroulée le 21 octobre avec deux stands ; au croisement de l'avenue Parmentier-rue du Faubourg du Temple, et l'autre Boulevard des Filles du Calvaire-rue Saint Sebastien. Plusieurs interventions ont eu lieu : nettoyage des feuilles boulevard Richard Lenoir, nettoyage des grilles d'arbre avenue de la République, action canine du côté du passage Beslay.

Cette deuxième campagne a eu peu d'impact sur les habitants. Nous attendons une réunion de synthèse de tous les quartiers.

Le 9 novembre, il y a eu une évaluation de la propreté du quartier, en présence de Mr JAUBERT, agent supérieur d'exploitation du quartier et des membres du conseil : Mme MALDINEZ, Mr ZUG, Mr LEHENAFF (membres de la commission) et Mr AUMONT. Nous avons arpenté 8 huit rues tirées au sort auxquelles et attribué une note d'appréciation. Boulevard Voltaire-rue Oberkampf : *médiocre*, Avenues de la République-Parmentier : *médiocre*, rue Amelot : *satisfaisant*, Boulevard Richard Lenoir (après le marché) : *satisfaisant*, l'Allée verte : *médiocre*, Rue Rampon : *bon*, Passage Saint Pierre Amelot : *médiocre*, Rue de l'Asile Popincourt : *sale*.

On constate que de plus en plus de gens ramassent les déjections canines. Nous notons moins de graffitis, mais il reste dans certains coins beaucoup de papiers, d'objets encombrants, de sacs d'ordures ménagères.

Le 17 décembre aura lieu un exposé de Mr JAUBERT sur le nettoyage des rues à l'école du 1 rue Pilier : cadre, mise en œuvre, matériel.

La deuxième action sera le suivi du *Projet Canin*, et du vœu qui l'accompagne. Enfin, il s'agira de réfléchir à la prochaine *Semaine de propreté* pour un plus grand impact. J'invite les membres de la commission *Propreté* à participer à la commission *Exclusion*, récemment créée. »

Un habitant dans le public affirme que sur l'état des rues, et en particulier la rue de l'Asile Popincourt, le constat médiocre est du en partie à cause d'un stationnement permis, où de nombreuses « voitures-ventouse » accumulent des détritues et empêchent un bon nettoyage.

Une habitante dans le public, commerçante sur le boulevard Beaumarchais, affirme que depuis 2002, cela empire. « Il n'y a pas d'amélioration. Entre les déjections, les feuilles mortes,.. Il y a aussi l'occupation par les motos d'un concessionnaire de places de stationnement sur le boulevard. D'autre part, malgré la saleté laissée par les SDF rue Scarron, personne ne passe pour nettoyer. La Propreté de Paris dit qu'elle passe mais on ne les voit jamais. »

Louis AUMONT invite toutes les personnes ayant des préoccupations sur le sujet à venir à la réunion du 17 décembre 2004.

2) Commission Urbanisme

Dominique PLACE intervient sur la commission *Urbanisme*, dont elle est la responsable. « Concernant le Jardin Truillot, à la dernière séance plénière, il a été émis un vœu pour l'aménagement de cet espace vert, sur une parcelle traversante entre les boulevards Richard Lenoir et Voltaire, en face de l'église Saint-Ambroise. Cette parcelle était dans le Plan d'Occupation des Sols et restera dans le Plan Local d'Urbanisme, une parcelle réservée pour une espace vert. Aujourd'hui, d'un côté, boulevard Voltaire, il y a un garage de voitures ; de l'autre, le SAMU social. L'ensemble du terrain appartient à la ville mais il y a des activités privées. Au cœur de cette impasse, il y a des espaces qui ne sont pas construits ou qui ont été démolis et sur lesquels le Conseil de Quartier a demandé que soit aménagé un jardin. Dans le *Onzième infos*, il est indiqué un projet de crèche de 60 berceaux et de quelques logements, sur environ 1.000m². Ce projet est acté, il va y avoir un concours d'architectes, pour une livraison en 2009.

Derrière, il y a un terrain beaucoup plus grand, de l'ordre de 2.800-3.000 m², et sur lequel il pourrait être développé ce jardin. Le problème étant que c'est un espace enclavé, et donc qu'il faudrait que le projet de crèche comporte un passage de ce jardin à l'impasse Truillot. Ce sera la mairie qui aménagera sur son budget cet espace. Ce ne sera pas un jardin « square de Paris », c'est au Conseil de Quartier de porter un projet de jardin temporaire, partagé, d'habitant, de mettre en place une structure associative à laquelle la mairie remettrait la gestion et la responsabilité de cet espace. En contrepartie, le jardin pourra être ouvert au public à certains horaires, accueillir des animations.... »

Dominique PLACE souhaite porter ce projet et monter ce jardin avant 2009, avec comme idée première, à partir de 2006, l'aménagement d'une pelouse.

Hervé MOREL rappelle que pour ce genre de projets, comme pour d'autres, il faut qu'il y ait trois types d'acteur qui marchent ensemble.

« Des élus, qui décident, qui financent, qui engagent l'argent public ; des techniciens de la ville, sur la réglementation juridique, les types d'aménagement possibles ; les riverains, les conseils de quartier.

Sur ce projet ne réussira que si ces trois acteurs sont présents. Tous les élus du XIème arrondissement sont d'accord pour dire qu'il y a trop peu d'espaces verts dans l'arrondissement, et pour en créer un maximum.

Avant l'aménagement définitif de cet espace, il pourrait être envisagé un espace vert temporaire. C'est une décision des élus et de Mr CONTASSOT, adjoint au maire de Paris, chargé des espaces verts. L'exemple dans le XIème arrondissement est le jardin partagé de la rue Trousseau, un jardin nomade avant la construction d'une médiathèque.

S'il n'y pas l'association pour la gestion, l'espace vert peut revenir à la ville. Il sera donc question d'une convention entre la ville et l'association. »

Liliane CAPELLE exprime, au nom de la mairie du XIème, le souhait de voir cette parcelle évoluer. « Cela devrait aller d'autant plus vite que cette parcelle appartient à la ville et dépend de la Direction des parcs, jardins et espaces verts. »

Dominique PLACE introduit le second point de la commission *Urbanisme*. « Le projet du réaménagement de la place Léon Blum. Sur ce projet, trois ébauches ont été lancées par un cabinet d'études et c'est l'option 2 qui a été retenue. Je propose une réunion de la commission sur cette question le mercredi 15 décembre, pour réfléchir à des propositions pour agréments l'option choisie. »

Martine COHEN, conseillère de quartier Bastille-Popincourt intervient sur l'aménagement des trois parcelles de la Poste (garage, centre de tri, bureau public). « Une étude de l'APUR a été faite de l'été à la rentrée 2004, et ses résultats ont été exposés lors du Conseil de Quartier Bastille-Popincourt. Notre commission *Urbanisme* se penchera également sur la question. Je propose que les commissions des deux Conseils de Quartier travaillent ensemble sur cette question.

Le 13 décembre, il y a une réunion sur le quartier Vert Roquette, sous forme de compte-rendu des marches exploratoires. »

3) Budgets de fonctionnement et d'investissement

Dominique PLACE souligne que le Conseil de Quartier a un budget annuel de fonctionnement de 3306 euros. Un reliquat de 2003 (argent non dépensé) de l'ordre de 2136 euros. Soit en Janvier 2004, un total de 5442 euros.

Elle souhaite que le Conseil de Quartier engage une dépense de 1725 euros, pour :

- Une participation à un stand *Equiteco* (salon sur le commerce équitable qui a eu lieu début Octobre sur le boulevard Voltaire, but : sensibiliser les acteurs économiques sur la diversité commerciale de notre quartier). Par cette participation, le but était de montrer la sensibilité du Conseil de Quartier à cette question de diversité commerciale. Une dépense de 180 euros.
- La continuation du journal *Voltaire-Lenoir*, en faisant trois numéros par an. Le troisième numéro paraîtra début 2005. Il coûte 800 euros, est tiré à 8000 exemplaires et diffusé auprès des commerçants de proximité, dans les réunions, ou parfois de la

main à la main. Elle propose de voter la dépense du journal du Printemps 2005. Etant donné le coût important du journal (800 euros* 3 exemplaires), il avait été évoqué la dernière fois l'idée d'un financement du journal par d'autres biais comme la publicité, l'abonnement ou des subventions. Il semble difficile de faire subventionner un organe de presse par des fonds privés. L'ensemble de ce journal est géré sur les fonds propres du Conseil de Quartier. D'où l'importance du vœu sur l'indexation du budget des conseils de quartier sur le nombre d'habitants.

- L'autre dépense concerne la communication autour du jardin TRUILLOT, soit 100 euros.
- Enfin, la dernière dépense concerne la réactivation de la commission *Animation*. Il est proposé une allocation de 500 euros pour une participation à une fête qui avait déjà eu lieu l'année dernière dans le quartier Ternaude-Jacquard.

Dominique PLACE passe la parole à **Catherine HABIB**, qui va prendre en main la commission *Animation*, ouverte à tous les conseillers et habitants.

Catherine HABIB rappelle qu'elle faisait déjà partie du comité de rédaction du journal *Voltaire-Lenoir*. La première action de cette commission sera cette fête de quartier. « J'avais déjà l'année dernière participé à l'événement en tant que salariée de l'association *Agir solidairement pour le quartier Popincourt*. L'animation permet de créer du lien social dans les quartiers du XIème. »

Dominique PLACE rappelle le déroulement de la fête de 2004.

« Le quartier Ternaude-Jacquard est un quartier *Politique de la ville*. Il y a un fonds qui va à l'initiative des habitants pour mener des actions de proximité, de citoyenneté. L'association *Agir solidairement pour le quartier Popincourt* a reçu une allocation pour la fête et propose au conseil République Saint-Ambroise d'y participer financièrement et humainement. L'année dernière, le Conseil de Quartier a financé une partie de la communication pour la fête. (affiches, tracts) »

Elle propose à Martine COHEN, présidente bénévole de l'association d'intervenir.

Martine COHEN rappelle que le financement de la fête a été assuré par le Fonds de Participation des Habitants (FPH). L'association *Agir solidairement pour le quartier Popincourt* a reçu une subvention dans le cadre de ce fonds. Elle souhaite mettre en place une animation pour le début de l'année 2005 en collaboration avec les commerçants afin de mieux les faire connaître.

Hervé MOREL explique que « le FPH est alloué par la ville et l'Etat. Il est d'environ 15.000 euros par an. Il s'agit d'aider à la réalisation de petits projets car l'aide maximale est de 800 euros. Ce fonds est très souple car un groupe d'habitants, non constitué en association, peut présenter un projet qui peut être simplement un document recto, à une commission de représentants de la ville et associatifs qui décident dans la journée. C'est un fonds pour des projets collectifs, uniquement dans les quartiers *Politique de la ville*, dans le XIème arrondissement ; c'est à dire les quartiers Fontaine au roi et Ternaude-Jacquard. »

Dominique PLACE conclut en proposant une allocation de l'ordre de 75 euros pour une nouvelle fête.

Elle intervient sur le dernier point du budget de fonctionnement, soit la création d'un journal inter-conseil de quartier. « Le Conseil de Quartier a déjà son journal et est le seul conseil du XIème arrondissement à avoir tiré un deuxième exemplaire. Il s'agit dans le projet de journal inter-Conseil de Quartier de mutualiser les forces pour faire connaître les conseils de quartier. Voici les données actuelles du projet : trois exemplaires par an, 8 pages en tout, une page par Conseil de Quartier et trois pages communes, un tirage à 10.000 exemplaires, format tabloïd. Je souhaite que le Conseil de Quartier soit présent dans ce projet. Sur les trois parutions annuelles, la mairie prendrait en charge deux exemplaires et le troisième serait financé par les fonds des 5 conseils. Soit pour le Conseil de Quartier, 500 euros pour les trois numéros. »

Dominique PLACE conclut sur les dépenses de fonctionnement : sur les 5442 euros, l'ensemble de ces dépenses s'élève à 3663 euros, il reste 1779 euros, sachant qu'en janvier 2005, il y aura 3306 euros en plus.

Henri CUCHET, conseiller de quartier, intervient en félicitant les rédacteurs du journal *Voltaire-Lenoir (VN)*. « Je crains qu'avec le projet de journal, cela fasse double emploi et une double dépense, sauf si la cible est différente. Au point de vue de la communication, les habitants sont assez bien informés par la mairie qui édite deux journaux. S'il s'agit de faire une gazette sur les petits événements locaux dans les quartiers, je crains que cela n'intéresse pas beaucoup les habitants. Je suggère un journal sur les problèmes communs des quartiers et des Conseil de Quartier. Il y a aussi le problème du tirage ; qui seront les 10.000 privilégiés qui recevront ce journal ? Le *Onzième infos* est tiré à 80.000 exemplaires. »

Pascal BUGUET explique que *VN* est plus un journal de quartier qu'un journal de conseil de quartier. Le journal inter-conseil sera plus un journal des conseils de quartier. Les conseils de quartier sont nés en 2002, le tournant aujourd'hui est de se faire connaître par des moyens de communication.

Louis AUMONT ajoute qu'« En tant que conseil de quartier, il est important d'avoir notre indépendance, de pouvoir dire ce que l'on pense. »

Antoine BILLIOTET souligne la qualité rédactionnelle de ce journal. « Comme ce journal est financé sur des fonds publics, que les Conseil de Quartier sont ouverts à tous, il serait peut être nécessaire d'ouvrir le comité de rédaction à tous les habitants qui le souhaitent. »

Dominique PLACE répond en expliquant qu'il n'y a pas que des conseillers dans ce comité. « Mais l'expérience est lourde à réaliser, il y a nécessité d'avoir une équipe soudée. Ce comité est donc ouvert, mais dans la mesure où le travail est réalisable.

La rédaction n'est pas fermée au niveau du contenu. Le comité de rédaction propose des articles au bureau du Conseil de Quartier, qui les valide, les envoie pour lecture à la mairie. Il est ouvert à toute proposition d'article.

Sur le journal inter-Conseil de Quartier, je suis favorable mais ce qui me gêne c'est le nombre d'exemplaires. *VN* est déjà tiré à 8.000 exemplaires, celui le serait à 10.000, divisé par 5, soit 2000 par quartier. Je m'interroge sur l'impact au point de vue communication. Il faudrait une diffusion de l'ordre de 80.000 quitte à ne faire que deux numéros par an pour le diffuser plus largement. Je propose de travailler sur ces questions : diffusion, communication, public, impact,...

Maité ERRECART, adjointe au Maire du XIème arrondissement chargée des Conseils de Quartier, propose d'utiliser un certain nombre de présentoirs qui peuvent exister dans des lieux publics comme la poste. Pour pouvoir toucher le public de différents quartiers, « c'est

important de faire un produit intéressant, qui sera apprécié, qui donne envie aux habitants de s'intéresser à la vie de quartier, de les amener progressivement au Conseil de Quartier. La question du tirage sera à penser lorsque le premier numéro sera orienté vers un public. »

Dominique PLACE propose un vote sur les dépenses hors journal inter-Conseil de Quartier, un vote sur l'opportunité de participer à ce journal et un vote sur la dépense de 500euros.

Vote de la participation du Conseil à Equiteco, VN, la communication sur le jardin TRUILLOT, la communication Animation : POUR : 21 , CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 2. ADOPTE

Vote sur l'opportunité de participer à du journal inter-Conseil de Quartier : POUR : 19 , CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 4. ADOPTE

Vote sur la dépense de 500euros : POUR : 20, CONTRE : 0, ABSTENTION : 3. ADOPTE

Elle passe la parole à **Pascal BUGUET** pour le budget d'investissement.

Pascal BUGUET rappelle le reliquat important :25.000 euros car les budgets 2002, 2003 et 2004 ont été cumulés.

« Le Conseil de Quartier propose cette fois-ci l'achat d'une table de ping-pong en pierre. Actuellement, il y en a deux dans le jardin de Bataclan, boulevard R. Lenoir. Le Conseil de Quartier voudrait en acheter une pour la placer à l'autre bout du quartier, dans le prolongement, aux environs du 4-8 boulevard Jules Ferry. C'est une aire de jeu fermée à certaines heures, afin de garantir la sécurité des jeunes et adultes qui viendraient jouer. Le Conseil de Quartier est ouvert à toute proposition de jeux pour l'emplacement de cette table. Elle coûte 928euros HT, par un fournisseur de la mairie. »

Hervé MOREL rappelle que le budget d'investissement du Conseil de Quartier est de l'argent de la ville pour aider à financer de petits projets d'investissement décidés par les conseils de quartier.

Pascal BUGUET propose également des tables fixes de pique-nique en bois ou en pierre, d'un montant de 1450euros HT. Le transport coûterait 450euros HT. L'emplacement serait dans la même aire que la table de ping pong, entre le kiosque et la dalle.

Le troisième investissement concerne un parking à vélos soit à l'angle des rues Oberkampf et de la Folie Méricourt, soit à l'angle de la rue Oberkampf et du bvd R. Lenoir.

« Dans Paris, de nombreux quartiers sont élargis, notamment dans les quartiers verts ou 30, mais maintenant certains deviennent des parkings 2 roues. Je rappelle le vote d'un emplacement dans la rue Jacquard à la séance précédente. Le Maire et son adjoint à la voirie, Jean-Marie BARRAULT, tous deux présents, avaient dit qu'ils prenaient en charge cette opération. Aujourd'hui, le parking est en place. »

Hervé MOREL souligne qu'il y a une politique de la municipalité de développer les circulations 2 roues, plutôt non motorisé. « Il faut donc créer des parkings à cet objet. Pour 2005, 10 nouveaux parkings verront le jour dans le XIème arrondissement, sur le budget de la ville, soit environ deux emplacements pour votre quartier. Ces emplacements ne sont pas choisis et le seront dans les mois qui viennent. Vous pouvez donc envoyer vos propositions aux élus chargés de ce dossier : Mr BARRAULT et Mme DE RUGY. »

Antoine BILLIOTET précise que pour le garage à vélos, le lieu le mieux indiqué serait le bas de la rue Oberkampf plutôt que le bas du bvd R. Lenoir. Il faut aussi voir pour les tables

de pique nique et de ping pong si ces espaces ne sont pas déjà utilisés par des enfants pour des jeux.

Il s'oppose par contre de façon vive à un achat de table en bois exotique. Etant donné la déforestation croissante, il suggère d'utiliser du châtaigner ou d'autres bois, voire du béton.

Dominique PLACE propose de réfléchir entre habitants et en fonction de l'espace, aux emplacements de ces tables.

Au regard des dix parkings à vélos pour 2005, le Conseil de Quartier souhaite en financer troisième parkings (en plus des deux prévus par la municipalité pour le quartier) en mettant de l'argent en plus.

Catherine HABIB s'interroge sur l'utilité des tables de ping pong. Elle dit que le bvd R. Lenoir n'est pas si fréquenté que cela.

Pascal BUGUET répond : « Je participe à des pique niques avenue de Breteuil, où se retrouvent plus de 150 personnes. Il manque une pelouse dans le quartier RSA. Il est dommage que ce boulevard R. Lenoir soit inexploité. Nous avons fait d'ailleurs plusieurs propositions comme le marché aux livres et le marché bio. Dans le XVIème arrondissement, dans le jardin Rodin entre la Maison de la radio et le métro Ranelagh, les salariés descendent aux beaux jours pour y déjeuner.

Donc ce projet de table de pique-nique pourrait servir aux habitants et aux travailleurs du quartier. »

Une habitante dans le public « Qui assure l'entretien des parkings à vélos ? Au coin des rues Amelot et du Chemin Vert, et aussi rue Saint Sabin, il y a des parkings à vélos qui ne sont occupés que par des épaves de moto. »

Maïté ERRECART rappelle que c'est de la responsabilité de la Préfecture de Police de récupérer les épaves de moto ; pour les vélos, c'est le service de la propreté de la mairie.

Antoine BILLIOTET propose de reporter le vote d'un emplacement particulier pour les tables de pique nique et de ping pong.

Béatrice LEGLISE PERNET, conseillère de quartier, déclare que « l'aménagement du boulevard R. Lenoir nécessite une réflexion plus globale et non pas un saupoudrage d'installations qui m'apparaît comme une action non réfléchie. »

Maïté ERRECART propose d'imaginer d'autres aménagements pour cet espace mal utilisé, de s'exprimer sur un travail d'ensemble avec les services techniques pour mettre plus de convivialité et se réapproprié cet espace.

Dominique PLACE rappelle que « la seule dépense d'investissement qui ait aboutie est l'achat d'une sono et des tentes. Les services de la ville ne prennent pas les idées en les saupoudrant où bon leur semble. Même l'été, le bvd Lenoir est vide. Le Conseil de Quartier veut créer des lieux de vie, de convivialité. »

Béatrice LEGLISE PERNET pense que le rôle du Conseil de Quartier n'est pas de revendiquer des volontés mais de proposer une réflexion plus globale, en collaboration avec les services de la ville.

Sheila STEUERMANN, conseillère de quartier, pense que la mairie attend du Conseil de Quartier des propositions concrètes, du même niveau que les tables de ping pong.

Pascal BUGUET propose un aménagement précis, concret. « Je souhaiterais par ailleurs que les conseillers soient un peu plus présents dans les réunions, cela éviterait qu'ils arrivent avec le cerveau vide en réunion plénière. »

Hervé MOREL remarque « Au regard des autres arrondissements, les Conseil de Quartier du XIème arrondissement peinent à utiliser ses budgets d'investissement. Pour la table de ping pong, il faut que les services techniques étudient l'opération. Une des pistes serait de financer des études, pour impulser les services de la ville. »

Jean-Paul BOIDE CHAUVIN, conseiller de quartier, demande si le budget d'investissement du Conseil de Quartier est reportable. *Oui (dans la salle)* « Peut-on alors élaborer un projet sur le jardin Truillot ? ».

Dominique PLACE déclare : « Que se passe-t-il si une étude n'aboutit à rien ? Je ne pense pas que l'argent des Conseil de Quartier ne serve à rien. A notre niveau, il faut être concret, on ne nous demande pas de penser les choses. Cependant, je me rappelle avoir envoyé un courrier intitulé - Qu'est-ce que vous désiriez ?- Au final, j'ai eu zéro proposition. »

Mlle Laure BERTHINIER, Directrice Générale Adjointe des Services de la mairie du XIème arrondissement : « Je pense que le vote de matériel (table de ping pong, pique nique) n'est pas incompatible avec une collaboration avec les services techniques de la ville. Le service parcs et jardins du XIème arrondissement doit d'ailleurs mener une réflexion globale et un diagnostic sur l'aménagement de la promenade R. Lenoir. »

Vote pour la table de ping pong : POUR : 10 , CONTRE 1: , ABSTENTIONS : 6.
ADOPTE

Vote pour la table de pique nique : POUR : 12 , CONTRE 2: , ABSTENTIONS : 4.
ADOPTE

*Vote pour l'emplacement d'un parking à vélos
rue Oberkampf, au dessus de la Folie Méricourt POUR 14,
boulevard R. Lenoir :*

IV/ Renouveau partiel du bureau

Dominique PLACE procède au renouvellement des membres du bureau. Deux postes à pourvoir (une vacance et une démission)

Catherine HABIB : élue à l'unanimité.
Antoine BILLIOTET : élu à l'unanimité.

Dominique PLACE conclut la séance sur les vœux votés lors de la dernière séance plénière.

- Le 66 rue de la Folie Méricourt, ancienne usine sur laquelle il y a un projet de logements. Ce projet a nécessité une concertation en raison de la pollution du site.
- Le 48 rue Saint Sébastien et ses travaux en cours.

Hervé MOREL dit avoir eu plusieurs réunions sur le 66 de la Folie Méricourt en mairie pendant lesquelles le promoteur lui a expliqué les techniques de dépollution. « Il s'agit de faire un terrassement pour creuser deux sous sols pour extraire de la terre polluée par des métaux et faire de nouveaux sondages. Le planning des travaux : démolition en Janvier, terrassement terminé en avril 2005. »

Maité ERRECART rappelle que pour la rue Saint Sébastien, Mr le Maire a demandé des renseignements sur l'état du bâtiment. « Celui-ci est la propriété d'une SCI, le local du RDC a une surface de 500m². Le propriétaire est en discussion pour une éventuelle installation d'une supérette.

Deux permis de construire du 28/08/03 ont été déposés pour cette adresse : l'un, pour la démolition partielle du plancher du RDC du local commercial ; l'autre, pour la modification de la devanture des locaux commerciaux : ravalement, remplacement des fenêtres de la façade sur rue et réfection de la couverture. Les logements dans les étages seraient maintenus. »

Un habitant dans le public pose la question du début et de la fin des travaux.

Hanna KAMENIECKI, conseillère de quartier, raconte qu'elle a été interpellée par le commerçant mitoyen de cet immeuble. « Les travaux ont commencé il y a plus de deux ans et il n'y avait pas de panneaux réglementaires indiquant l'opération. Ils ont cassé tous les parquets à l'intérieur. Puis pendant les vacances de Pâques, les travaux ont stoppé et la benne a servi comme dépotoir d'ordures. Je l'ai signalé à la mairie qui m'a répondu qu'ils n'étaient obligés d'indiquer par panneaux leurs travaux que s'ils touchaient à la façade. Ils n'avaient en fait pas de permis. Au mois de mars, il y a eu un panneau indiquant des travaux de façade alors qu'aujourd'hui les intérieurs sont vides. Voici la lettre de ce commerçant :

« Les travaux du 48 rue Saint Sébastien prennent une ampleur considérable, les services de la voirie ont donné leur autorisation à l'installation d'une avancée de trois mètres sur rue pour protéger le chantier et ce sans tenir compte du voisinage et du commerce. Nous souhaitons que la mairie nous soutienne pour envisager un nouveau plan de circulation et des accès. »

Il y a en fait une cloison de protection de 2 mètres de hauteur qui va masquer son magasin. Et lorsque le camion rentrera et sortira pour dégager les gravas, il évacuera des gaz d'échappement et gênera les gens pour rentrer dans son magasin. »

Maité ERRECART dit avoir bien noté les points soulevés ici : le respect des réglementations et les cheminements.

Pascal BUGUET rappelle que sur la rue Saint Sébastien, il y a eu une délibération du Conseil de Paris qui acceptait que les commerçants de cette rue demandent des indemnités dues à la baisse du chiffre d'affaire causée par les travaux. « J'ai apporté à ces commerçants cette délibération. Je crois que le commerçant dont parle Hanna KAMENIECKI devrait voir dans quelle mesure il peut s'arranger pour percevoir cette indemnité. »

Dominique PLACE rappelle qu'à la première réunion du Conseil de Quartier, en novembre 2002, cette question avait déjà été abordée. A Noël, les commerçants se plaignaient des travaux. En 2004, il y a encore des revendications.

« Je demande au nom du conseil que la mairie fasse un point détaillé sur les travaux autorisés et sur les travaux en cours. »

Hervé MOREL précise que c'est un dossier qui est géré directement par le maire de l'arrondissement, c'est à lui qu'il faut s'adresser.

Dominique PLACE conclut la séance en parlant de *Gardette en Fête*. « C'est une initiative du Conseil de Quartier Léon Blum-Folie Régnault et Bastille-Popincourt qui aura lieu ce samedi au square Maurice Gardette : questions-jeux et concert de musiques du monde. Cette manifestation est aussi faite autour des problématiques de diversité commerciale sur le quartier. Le 29 novembre, il y a une rencontre-débat à 18h30 sur le thème : « Comment contribuer au développement du quartier ? » avec les Cigales, le Comité Parmentier, la mairie du XIème, à l'Ecole Supérieure de gestion, 25 rue Saint Ambroise. »

ANNEXE 1

Tableau de répartition des budgets des Conseils de Quartier à Paris

PARIS	POP 1999	Nb quartiers	Budget actuel par arrondissement	Budget rapporté à la population (base de 0.66€/hab)	Rapport à la moyenne en %	Budget par habitant actuellement	Diffé
1	16 895	4	46 256 €	11 120 €	24%	2,74 €	
2	19 640	3	34 692 €	12 927 €	37%	1,77 €	
3	34 232	3	34 692 €	22 532 €	65%	1,01 €	
4	30 671	4	46 256 €	20 188 €	44%	1,51 €	
5	58 841	4	46 256 €	38 729 €	84%	0,79 €	
6	44 903	6	69 384 €	29 555 €	43%	1,55 €	
7	56 988	4	46 256 €	37 510 €	81%	0,81 €	
8	39 303	7	80 948 €	25 869 €	32%	2,06 €	
9	55 783	5	57 820 €	36 717 €	64%	1,04 €	
10	89 685	5	57 820 €	59 031 €	102%	0,64 €	
11	149 166	5	57 820 €	98 182 €	170%	0,39 €	
12	136 662	7	80 948 €	89 951 €	111%	0,59 €	
13	171 577	8	92 512 €	112 933 €	122%	0,54 €	
14	132 822	6	69 384 €	87 424 €	126%	0,52 €	
15	225 467	11	127 204 €	148 403 €	117%	0,56 €	
16	161 817	6	69 384 €	106 509 €	154%	0,43 €	
17	161 138	8	92 512 €	106 062 €	115%	0,57 €	
18	184 581	8	92 512 €	121 492 €	131%	0,50 €	
19	172 587	10	115 640 €	113 597 €	98%	0,67 €	
20	183 093	7	80 948 €	120 513 €	149%	0,44 €	
Total	2 125 851	121	1 399 244 €	1 399 244 €	100%		

Paris : Budget par habitant des Conseils de quartier rapporté à la population totale : 0, 66€/habitant

Budget Ville (hors Département) : 4.560.000.000€

XIème arrondissement : Budget par Conseil de Quartier : 3.300€ (fonctionnement) + 8.264€ (investissement) = 11.564€

Potentiel du budget du CQRSA : 19.636€

ANNEXE 2

Vœu pour que les budgets des Conseils de Quartier soient indexés au chiffre de la population du 11e

"Attendu que la clé de répartition actuelle d'attribution budgétaire des conseils de quartier sur Paris est par quartier (1 399 244,00 d'euros pour 121 quartiers) ce qui donne une dotation budgétaire moyenne parisienne de 66 centimes d'euros par habitant,

Attendu que le nombre de quartiers par arrondissement n'est pas obligatoirement proportionnel au nombre d'habitants des arrondissements,

Attendu que le 11ème arrondissement a une population de 149 166 habitants (recensement de 1999) et 5 quartiers, ce qui donne une dotation moyenne par habitant de l'arrondissement de 39 centimes, ce qui situe l'arrondissement en dernière position sur Paris par habitant,

Attendu que ce mode de répartition crée une distorsion importante entre les différents quartiers de Paris (de 39 centimes à 2,74 euros de dotation par habitant),

Le Conseil de Quartier République Saint-Ambroise, réuni en sa session plénière du 25 Novembre 2004, demande :

que la clé de répartition budgétaire des Conseils de Quartier soit révisée à l'échelle de Paris, afin que ces budgets soient établis en fonction du nombre d'habitants de l'arrondissement, et non pas en fonction du nombre de quartiers par arrondissement."

➤ **Adopté à l'unanimité**